

## Edito de rentrée

Bonjour à tous ! Une nouvelle année commence pour l'UQBG et tous ses adhérents. Comme la plupart des associations loi 1901, notre fonctionnement repose sur une bonne part sur des bénévoles qui acceptent de consacrer un peu (parfois beaucoup) de leur temps libre pour que vivent notre quartier et notre association.

Pour que ce système fonctionne, il importe que chaque année d'autres volontaires intègrent le conseil d'administration, les différentes commissions, acceptent de s'investir comme correspondant d'activité afin de répartir les charges et de permettre à ceux qui sont déjà investis de souffler.

**Il est important que vous soyez tous présents lors de l'assemblée générale du 22 septembre, afin de pouvoir élire le Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration n'est pas constitué, le nouveau bureau ne peut pas être élu et l'association ne pourra pas vous proposer des activités.**

Cette année, quelques innovations : mise en place d'une activité couture autonome, d'un club d'échecs, des modifications d'horaires, beaucoup de changement chez nos animateurs, la délocalisation de l'activité aquagym à la piscine de La Tronche. Toutefois la grille tarifaire est reconduite à l'identique de l'année dernière. L'équilibre budgétaire reste cependant fragile et est lié au maintien de la subvention municipale, voire à son augmentation pour cause de frais de location de piscine.  
Jean-Charles Paucod

## Qui sommes nous ?

L'Union de Quartiers Buclos Grand-Pré est une association à but non lucratif entièrement gérée par des bénévoles.

Elle n'est ni un service public municipal, ni une entreprise de loisirs.

L'Union de Quartiers Buclos Grand-Pré organise des activités pour ses adhérents, et des Fêtes pour favoriser les occasions de rencontres et pour animer le quartier.

Mais l'Union de Quartiers Buclos Grand-Pré est aussi un interlocuteur de la Mairie de Meylan pour tout sujet relatif à l'environnement et au cadre de vie.

Son siège social est au Habert.

## L'adhésion

L'adhésion est obligatoire pour s'inscrire dans une activité. Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement et de gestion de l'association, ainsi que les frais d'assurance.

## Le prix d'une activité

La participation demandée pour pratiquer une activité correspond à la rémunération de l'animateur ou du professeur (salaire, charges sociales). Pour certaines activités, du matériel et/ou une licence sont en outre obligatoires.

Le montant de la participation est calculé sur la base d'un nombre minimum de participants par activité, de façon à équilibrer les comptes. Pour faciliter la participation de tous à nos activités les plus coûteuses, ces tarifs tiennent compte des moyens de chacun, par la prise en compte du quotient familial. Le quotient familial est celui de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale).

## Leur fonctionnement

Des règles simples permettent une gestion saine, et évitent que tout le travail ne repose que sur quelques-uns(e)s.

## Un correspondant par activité :

Il (elle) ou son enfant, pratique l'activité. Il (elle) assure la liaison entre les adhérents, l'animateur et

l'association, en particulier au moment des inscriptions. Si personne ne se propose, l'activité risque de disparaître.

## Les inscriptions à l'année :

Les inscriptions et le paiement se font **impérativement** à l'année. Il est possible de régler par 3 chèques débités en octobre, janvier et avril. **Attention, il n'y aura pas de remboursement en cours d'année, quel que soit le motif invoqué.**

## Les effectifs :

Une activité n'est ouverte que si un nombre minimum d'inscriptions effectives (payées) est enregistré. Ce nombre figure en pages centrales. Au-delà d'un nombre maximum, une liste d'attente est ouverte, qui peut éventuellement conduire à l'ouverture d'une nouvelle séance, selon les disponibilités des salles et des animateurs.

## Le HABERT

Celle salle peut aussi être mise à disposition de nos adhérents pour une utilisation privée. Mais pour ne pas alourdir la charge des bénévoles qui en assurent la gestion, cette possibilité est réservée à nos « vrais » adhérents, qui ont payé leur cotisation en début d'année scolaire. Attention : les règles municipales interdisent l'usage au-delà de 22 heures.

## Ce qui est nouveau

La plupart des activités seront reconduites, aux mêmes heures que l'an dernier si le nombre d'inscrits est suffisant.

Nous aurons une nouvelle animatrice, Anne METRAL, pour la poterie enfants : en effet Laura

TAILY nous à quitté pour un travail plus proche de son domicile. Muddy OLIVIER conservera l'animation des groupes adultes.

Catherine GIROUD, l'animatrice de l'activité couture, en congé parental pour un an cède sa place à Carole PERRON. Une activité couture autonome est ouverte le vendredi de 9h à 11h30.

La piscine des Buclos va être reconstruite. Elle ne sera, en conséquence, pas utilisable pendant deux ans. Une solution a cependant été trouvée pour assurer le fonctionnement de la gymnastique aquatique. Elle aura lieu dans les mêmes conditions mais dans la piscine de la Tronche. Cela nécessitera un déplacement en voiture pour tous mais pas trop long. Son animateur Hubert JOUVEL nous a lui aussi quitté, désireux de réduire son activité. Son successeur sera probablement Stéphane BELLINI.

Enfin, Clément RODMACQ qui avait remplacé en cours d'année Philippe DENIS, continuera d'animer les cours d'échecs. Les horaires de ceux-ci ont été modifiés, en particulier le cours des débutants a été réduit à une heure. Enfin, un club d'échecs pour joueurs confirmés est institué le vendredi soir de 20h30 à 22h.

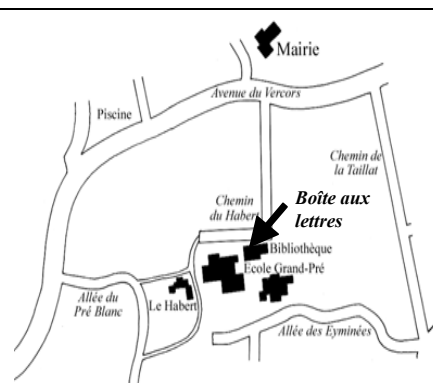
Côté Fêtes, Sophie SIMARD, notre coordinatrice en chef est repartie dans sa "belle province". Jocelyne Bonnard et Catherine Ferrieux ont accepté de prendre la relève.

## Bonne rentrée à tous et à bientôt !

### Bureau de l'Union de Quartiers Buclos - Grand-Pré

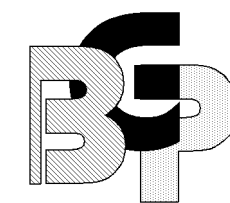
\*\*\*  
Président : Jean-Charles Paucod 04 76 41 11 64  
Secrétaire : Christèle Hequet 04 76 04 89 82  
Secrétaire adj. Laurence Guillemain 04 76 18 98 56  
Trésorier : Paul Mandaron 04 76 90 08 59  
Trésorier adjoint : Daniel Ducrocq 04 76 04 85 61

✉ Le Habert - 7 bis avenue du Vercors  
38240 MEYLAN  
<http://uqbgp.meylan.free.fr/>  
[uqbgp.meylan@free.fr](mailto:uqbgp.meylan@free.fr)



**L'Union de Quartiers Buclos Grand-Pré est agréée Jeunesse et Sports**

Arrêté du 18 mai 1994 - Numéro : 38 94 020



**Union de Quartiers  
Buclos Grand-Pré  
Meylan**

***C'est aussi la rentrée  
pour l'Union de Quartiers  
Buclos et Grand Pré !***

## Inscription aux activités

**Mardi 6 Septembre 2005**

De 18 h à 20 h au HABERT

**Et Samedi 10 Septembre 2005**

Sur le stand de l'UQBG et au Forum des Associations

## Assemblée générale

**Jeudi 22 Septembre 2005**

A 20 h 30 au HABERT

***La présence de tous les adhérents est indispensable,  
celle des résidents est vivement souhaitée ...***

*J'y vais - Tu y cours - Il ou elle participe - Nous participons - Vous y courez - Ils ou elles y vont*